



MALI – Ber, Région de Tombouctou

Analyse de Protection | Août 2023

RÉSUMÉ

La région de Tombouctou a connu depuis le 11 août 2023 de violents affrontements entre combattants du JNIM (groupement de Soutien à l’Islam et aux Musulmans), la coordination des mouvements de l’AZAWAD (CMA) et les forces armées maliennes. Cette recrudescence de violence se déroule dans le contexte du retrait de la MINUSMA conformément à la résolution 2690 mettant fin à son mandat au 31 décembre 2023 et des enjeux quant à la reprise du camp de cette dernière. En effet, la localité de Ber, située à environ 60 km au Nord Est de la ville de Tombouctou, fait face à une escalade des tensions notamment parce que la CMA dont la présence est forte dans la région depuis 2014 conteste la reprise de ces infrastructures par les Forces de Défense et de Sécurité maliennes. Par ailleurs, il a été noté que depuis le mois d’août les populations de Ber par peur de représailles, ont commencé à se déplacer de manière préventive tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du pays de peur d’être prises en otage dans les affrontements qui pourraient éclater. Enfin, il est important d’ajouter qu’au-delà de ces facteurs sécuritaires, la région de Tombouctou a connu une mauvaise pluviométrie affectant les récoltes et le cheptel, des chocs liés aux changements climatiques à la suite du tarissement des lacs et des mares, contraignant également les populations à se déplacer et augmentant ainsi leurs vulnérabilités et leur exposition à des risques de protection. La combinaison de tous ces facteurs contribue à fragiliser davantage les populations civiles et contribue largement aux déplacements forcés et préventifs.

Les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants :

1. **Séparation forcée des enfants et des familles.**
2. **Recrutement forcé et association d’enfants dans des forces et groupes armés.**
3. **Violence basée sur le genre lié au conflit et violence intime entre partenaire.**
4. **Incidents liés à la menace explosive.**
5. **Expulsions forcées de personnes déplacées.**

ACTIONS URGENTES

Des actions urgentes sont nécessaires en vue de garantir un accès effectif des acteurs humanitaires auprès des personnes déplacées internes, des réfugiés et communautés affectées. Ces actions permettront de :

- Conduire des évaluations multisectorielles d'urgence sur les sites des personnes déplacées internes et apporter une réponse multisectorielle.
- Renforcer les activités de cohésion sociale et de vivre ensemble en appuyant les initiatives communautaires visant à prévenir les déplacements de personnes qu'ils soient forcés ou préventifs.
- De façon intégrée à plusieurs activités multisectorielles, relayer des messages clés sur les principaux risques de protection à l'instar de la sensibilisation à la menace explosive dont les risques pourraient devenir plus élevés pour les populations en déplacement.

CONTEXTE

Depuis 2015, et ce jusqu'au 11 août dernier, en dépit de tensions existantes, peu d'affrontements se sont produits dans la région de Tombouctou à la suite de l'accord pour la paix signé entre le Gouvernement malien et les groupes armés de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et de la Plateforme. Le 30 juin 2023, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé la fin du mandat de la MINUSMA, la mission des Casques bleus au Mali, avec un départ accéléré sous six mois (1er juillet au 31 décembre 2023). C'est ainsi que, la MINUSMA a entamé à partir du 04 août 2023 un retrait de ses bases militaires en les cédant aux forces armées maliennes. Dans la région de Tombouctou, le premier désengagement s'est tenu à Ber le 15 août. C'est pour rendre effectif cette rétrocession dans la commune de Ber que les militaires maliens se sont rendus dans cette localité. Ce qui a provoqué des affrontements avec les groupes armés signataires de la CMA et des combattants du JNIM. La population de Ber, prise de peur a entamé des mouvements préventifs en se rendant sur des sites éloignés ou dans les pays limitrophes (Mauritanie et Algérie). Il est ressorti de nombreux entretiens avec les communautés, que pour prévenir des incidents liés à de quelconques amalgames, celles-ci, en majorité arabes et tamasheqs ont également quitté la ville de Tombouctou pour se rendre dans le camp de réfugiés de Mberra (Mauritanie), en Algérie et certains à l'intérieur du pays (région de Taoudenni).

Afin de rassurer et préserver le calme, les autorités militaires et politiques de la région ont multiplié les initiatives de communication et de dialogue avec les populations. A cette dégradation de la situation sécuritaire, s'ajoute un blocus décrété le 8 août 2023 sur la région de Tombouctou par les groupes armés non étatiques du JNIM qui empêchent depuis cette date les camions et autres véhicules venant de l'Algérie et de la Mauritanie à approvisionner la ville de Tombouctou en produits alimentaires et de première nécessité. D'autres localités de la région ont été touchées par ces restrictions imposées notamment le cercle de Gourma Rharous vers Bambara-Maoude où 10 véhicules de transport en provenance de Sévaré et à destination de Tombouctou ont été bloqués. Les groupes armés ont alors multiplié les attaques telles celles à Douekiré, cercle de Goundam, où des véhicules ont été vidés de leurs marchandises ou encore des camions transportant du gravier à Dibla, Tonka et Goundam vers Tombouctou ont été déchargés de leur cargaison, des pinasses transportant des sacs de riz ont été immobilisés et leurs marchandises pillées par des individus armés non identifiés vers ErIntedjeft dans la commune de Ber. Il a pu être noté qu'une telle situation a provoqué une augmentation des prix des produits alimentaires sur les différents marchés restreignant l'accès aux produits de base pour des populations déjà fragilisées par plus de 10 ans de crise sécuritaire.

Selon les premiers chiffres collectés par la Direction régionale du Développement social de Taoudenni, 1 892 ménages de 11 364 individus ont été dénombrés par les leaders locaux dans les zones d'accueil de cette région du 07 au 16 août 2023. Les communes concernées sont AIOurche, Alhank, Almatla, Zoueliya, Ziriba, Nibkit et Achoura. Dans la région de Tombouctou, des centaines de familles sont installées en brousse entre Tombouctou-Mauritanie et Ber- Algérie. Selon différentes sources, de nombreuses familles de Ber seraient arrivées dans la région de Tamanrasset en Algérie le 18 août 2023.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Séparation forcée des enfants et des familles

La situation sécuritaire à Ber a forcé des centaines de familles à quitter cette commune ce qui pourrait engendrer des séparations des enfants avec leurs familles. Il a été enregistré des cas où les chefs de famille partaient mettre à l'abri leurs familles à Tombouctou ville ou dans le camp de réfugiés (Mberra) en Mauritanie. Certains parents risquent de confier leurs enfants à d'autres dans le souci de préserver leur vie en raison de la difficulté liée au déplacement et de la traversée du désert en direction de la Mauritanie et de l'Algérie A 80 km de Ber, sur le site d'Inagouzni, les leaders ont rapporté que certaines

familles seraient parties en direction de l'Algérie afin d'explorer les possibilités d'accueil pour les familles restées au Mali. Les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants sont les plus touchés par ces mouvements en raison de l'absence souvent des services sociaux de base dans les zones d'accueil à l'intérieur de la région.

RISQUE 2 Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés

Certains parents ont fui avec leurs enfants tant à l'intérieur de Tombouctou qu'en dehors du Mali afin de prévenir les risques liés au recrutement par les groupes armés non étatiques notamment en raison de la recrudescence des différents groupes armés. Aussi, il serait important de rappeler que le départ de la MINUSMA va immanquablement affecter la mise en œuvre du protocole de transfert des enfants associés aux forces et groupes armés.

RISQUE 3 Violence basée sur le genre lié au conflit et violence intime entre partenaire

Selon le GBV IMS et le domaine de responsabilité VBG, la région de Tombouctou connaît déjà de nombreuses situations de violences basées sur le genre qui restent néanmoins sous rapportées. D'avril à juin 2023, 688 incidents de VBG soit 15% du nombre total des cas rapportés, ont été enregistrés par les acteurs de la région de Tombouctou. 28% des cas sont de la violence sexuelle dont 20% de viol et 100% des survivants sont des femmes dont 26% sont des filles de moins de 18 ans. Les personnes les plus impliquées sont les personnes déplacées et retournées au niveau de Tombouctou comme des autres régions. Cette situation pourrait s'aggraver dans le contexte actuel des déplacements des populations de Ber.

Les femmes installées pour la plupart sur des sites souvent sans leurs maris sont à risques de violences et d'agressions sexuelles. Les mariages précoces accentués par les pratiques locales qui sont déjà fréquents au sein de la communauté pourraient connaître une augmentation en raison de la difficulté pour certaines familles de pouvoir répondre aux besoins de leurs familles et pourraient ainsi donner leurs filles en mariage pour la survie, renforcer leurs capacités économiques mais également afin de leur assurer ce qu'elles considèrent être un filet de protection. Le risque de violences sexuelles liées au conflit armé est très élevé avec la présence active de plusieurs acteurs armés dans la zone de Ber et des localités avoisinantes. Les femmes et les filles déplacées dans ces localités désertiques avec une faible couverture de services sociaux de base sont également exposées aux situations de viols opportunistes sur les chemins à la recherche des points d'eau et dans les aires de ramassages du combustible. Les cas de déni de ressources, de services et d'opportunité déjà fréquents avant le choc seront accentués avec l'imposition du port de voile intégral et d'autres privations et restrictions limitant leurs activités de survie dans les zones d'accueil des villages d'Errintedjef, Inagosmi sous pression de groupes armés non-étatiques.

L'accès des personnes survivantes aux services de prise en charge demeure problématique dans la zone car très peu d'acteurs offrent de services de prise en charge. La plupart des acteurs évoluent sur le volet de la prévention et à un niveau très faible sur les actions de réduction de risque avec des capacités opérationnelle faible. La réponse humanitaire est également entravée par le blocus déclaré par le JNIM dans la région de Tombouctou imposant des restrictions de mouvements ainsi que des limitations d'approvisionnement.

RISQUE 4 Incidents liés à la menace explosive

En raison des affrontements entre le JNIM, la CMA et les forces armées maliennes du 11 au 13 août, de nombreux restes explosifs de guerre (REG) sont signalés dans la zone des combats, et en conséquence l'augmentation potentielle des incidents liés à ces engins, impactant les populations civiles. Une telle situation est particulièrement préoccupante et rendue encore plus difficile par le fait qu'aucun acteur de lutte antimines humanitaire n'est actuellement actif dans la zone depuis le départ annoncé de la MINUSMA. Les populations restées sur place ou les passagers des véhicules qui quittent Tombouctou en direction de l'Algérie ou de Gao sont exposés aux risques de décès, de blessures, de traumatisme psychologique, de pertes de moyens de subsistance et d'entraves d'accès aux services de base en raison de la présence des engins explosifs (REGs et EEI/mines).

Il convient à ce titre de rappeler qu'en raison du départ de la MINUSMA, les activités d'éducation aux risques d'engins explosifs et d'assistance aux victimes ont été arrêtées dans le Nord, exposant ainsi davantage les populations à ces risques. Le manque des services spécialisés pour la prise en charge et l'assistance aux victimes d'engins explosifs dans la zone exacerbe les vulnérabilités et risques existants pour les populations civiles. Cette situation entraîne des risques secondaires accrus, dans la

mesure où l'évacuation des victimes les plus graves, soit n'est pas possible, ou lorsqu'elle est faite, pourrait les exposer davantage à la menace explosive et aux risques d'incidents, notamment en raison de la prolifération et de l'éparpillement des REG/EEI liés aux confrontations armées. Il est également important de signaler que les combats se traduisent aussi dans la circulation et disponibilité accrues d'armes légères et de petit calibre, et donc une augmentation des risques de blessures ou décès y associés.

RISQUE 5 Expulsions forcées de personnes déplacées

Contrairement à la Mauritanie qui continue d'accorder le statut de réfugiés aux ressortissants maliens, l'Algérie depuis 2012 a estimé que les Maliens qui ont fui l'insécurité prévalant dans leur pays d'origine sont des frères qui sont accueillis et n'ont donc pas besoin de mécanisme de protection internationale formel. L'absence d'une reconnaissance officielle de leur statut de réfugiés les place dans une insécurité juridique ne permettant pas de prévenir les risques de refoulement. En effet, il existe un risque que les autorités algériennes choisissent de privilégier une approche sécuritaire stricte dans le cadre de la lutte antiterroriste qui pourrait conduire à des refoulements de certaines personnes potentiellement en besoin de protection internationale. Pour celles qui pourraient rentrer sur le territoire, l'absence de système d'asile en Algérie ne leur offre pas la possibilité d'avoir un statut protecteur leur permettant de construire des conditions de vie dignes et autosuffisantes. Cet environnement incertain, augmenterait les risques d'avoir des mouvements secondaires comprenant leur exposition aux risques existants sur les routes migratoires vers le Nord (vers l'Europe via le Maroc ou la Libye). Il convient de rappeler qu'en janvier 2023, 750 maliens avaient été expulsés d'Algérie vers le Niger avant d'être rapatriés par les autorités maliennes. Avec ces mouvements récents vers la frontière algérienne, des cas de refoulement pourraient être enregistrés et requiert de maintenir un monitoring étroit de la situation à la frontière. Néanmoins, cette activité risque d'être fortement entravée par les restrictions d'accès pour des raisons sécuritaires.

Il est important de souligner les risques accrus de spoliation des terres et autres biens fonciers abandonnés sur leur lieu d'origine par les PDI. Afin de prévenir ces risques de spoliation de leurs terres et de maintenir un moyen de subsistance durant leur déplacement, certaines personnes déplacées, peuvent recourir à une stratégie connue sous l'appellation de « déplacement pendulaire ». Les PDIs retournent s'occuper de leurs terres agricoles ou faire la surveillance de leurs maisons le jour et rentrent dormir sur leur lieu de déplacement la nuit. Ce type de déplacement contraint par la nécessité de veiller sur les terres et assurer à leurs familles des moyens de subsistance, est très dangereux et expose les personnes déplacées internes à de multiples violations des droits humains notamment aux risques d'arrestation arbitraire. Il est important de mentionner qu'au Mali plus de 60% des personnes déplacées internes ne possèdent pas de documents d'identité ce qui serait de nature à augmenter la suspicion à leur endroit.

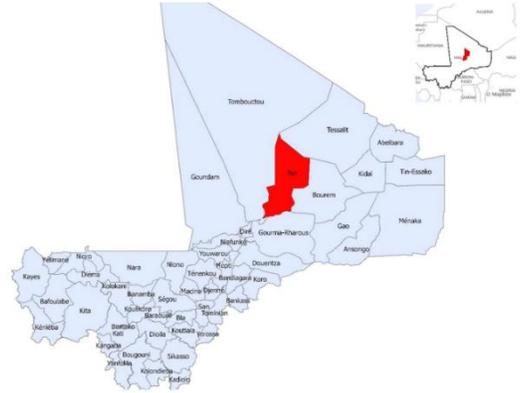
RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Depuis le déclenchement de la crise, les autorités régionales ont initié des campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale tendant à rassurer les communautés à rester sur place. Le Groupe cohésion sociale du Cluster Protection de Tombouctou a élaboré le 16 août un plan d'action visant à mener des activités de sensibilisations des communautés sur le vivre ensemble et les méfaits des réseaux sociaux sous la direction de l'équipe régionale d'appui à la réconciliation.

DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS

La problématique de l'accès demeure un défi majeur en raison des restrictions graves sur la liberté de mouvement imposées par les groupes armés non étatiques du JNIM qui peuvent s'apparenter à un blocus. Ces mesures interdisent à tout véhicule de marchandises ou de transport de desservir la région de Tombouctou. Cette situation a considérablement impacté la mobilité des acteurs humanitaires sur le terrain et fait augmenter les prix des produits sur le marché (carburant, le lait, l'huile etc). Dans la commune de Lafia, cercle de Tombouctou, deux équipes d'humanitaires ont été dépossédées de leurs biens et descendus des véhicules de location qu'elles occupaient. La voie fluviale est également impactée notamment sur l'axe Tombouctou- Rharous. Les axes de l'Algérie et de la Mauritanie sont également bloqués par des groupes armés qui font retourner les camions et pillent les marchandises. Le bac de traversée de Koriomé situé à 16 km au sud-ouest de Tombouctou a été attaqué dans l'après-midi du 12 août par des individus armés non identifiés faisant 1 mort et des blessés et occasionnant depuis ce jour l'arrêt de la traversée par voie fluviale des véhicules vers Douentza- Mopti.



RECOMMANDATIONS

TOUS RISQUES **Recommandations générales**

GOVERNEMENT et PARTIES AU CONFLIT

- Veiller au respect des règles du droit international humanitaire en préservant la vie et les biens des populations civiles ainsi que les infrastructures à caractère civil.
- Faciliter l'accès aux acteurs humanitaires afin qu'ils puissent conduire des évaluations multisectorielles conjointes auprès des populations affectées et apporter une réponse rapide aux populations affectées.

Le CORDONNATEUR HUMANITAIRE et la COMMUNAUTE HUMANITAIRE (EHP)

- Appuyer les activités de protection et d'assistance à l'endroit des populations affectées par les événements du 11 au 13 août.
- Reprioriser les discussions sur la stratégie de solutions durables qui contribuerait à améliorer la résilience des populations affectées et renforcer le tissu économique et social.

DONATEURS

- Réorienter certains projets d'urgence en cours vers les régions de Tombouctou et Taoudenni afin de pouvoir répondre à la situation actuelle et améliorer la résilience des populations civiles.

RISQUE 1 **Séparation forcées des enfants et des familles**

SECTEUR DE LA PROTECTION et PARTENAIRES

- Mettre en place des activités d'assistance psychosociale et de santé mentale.

RISQUE 2 **Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés**

SECTEUR DE LA PROTECTION et PARTENAIRES

- Faire une identification des Enfants Non Accompagnés, Séparés et Associés aux forces ou groupes armés pour une prise en charge d'urgence.

RISQUE 3 Violence basée sur le genre liée au conflit et violence intime entre partenaire

SECTEUR DE LA PROTECTION et PARTENAIRES

- Renforcer les sensibilisations sur les violences basées sur le genre en particulier sur les mariages précoces.
- Déployer des équipes mobiles intégrées Santé de la reproduction/Planification Familiale/VBG sur les différents sites d'accueil.
- Assister les femmes et les filles déplacées en kits de dignité.

RISQUE 4 Incidents liés à la menace explosive

SECTEUR DE LA PROTECTION et PARTENAIRES

- Renforcer les activités de sensibilisations sur les risques des engins explosifs (REG et EEI/mines) et apporter une réponse aux victimes.
- Intégrer les messages de sensibilisation à la menace explosive dans d'autres activités sectorielles ou multisectorielles, pour que les populations vulnérables puissent avoir une meilleure connaissance des risques liés à la menace explosive en particulier lors des déplacements.

RISQUE 5 Expulsions forcées de personnes déplacées

SECTEUR DE LA PROTECTION et PARTENAIRES

- Conduire des évaluations rapides de protection et apporter une réponse holistique.
- Apporter un appui d'urgence en vivres et biens non alimentaires à toutes les populations déplacées.
- Renforcer les initiatives communautaires sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.
- Essayer d'organiser une rencontre transfrontalière avec l'Algérie afin de suivre la situation des personnes en mouvement vers le territoire algérien.

Méthodologie

Cette analyse est basée sur les rapports flash du Cluster Protection et peu de données sur les chiffres des personnes déplacées internes sont disponibles sur la situation de Ber. Selon OCHA, au moins 6,121 ménages soit 33,100 personnes se sont déplacées préventivement à travers les régions de Tombouctou, Taoudenni et vers les pays voisins depuis le début du blocus le 08 août. Le réseau téléphonique ne fonctionne pas et la zone n'est pas actuellement accessible aux acteurs humanitaires.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : le Cluster Protection Mali - mllibacpm@unhcr.org